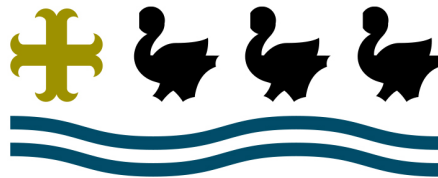


ÉCOLE DE MUSIQUE

UNION
GRAND-DUC
ADOLPHE

Cours de musique de la commune de Reckange-sur-Mess



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

Enseignement musical Division inférieure

Année scolaire 2020/2021

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure (jusqu'au diplôme de la 1ère mention) telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes de la commune de Reckange-sur-Mess.

DETAILS DES COURS

FORMATION MUSICALE (solfège)	<ul style="list-style-type: none"> - Éveil musical 2 (1h / semaine) - Éveil musical 3 (1h / semaine) - 1^{ère} année (1h00 / semaine) - 2^e année (1h30 / semaine) - 3^e année (2h / semaine) - 4^e année (2h / semaine) - 4^e année renforcée (facultatif) (1h / semaine) - 1^{ère} et 2^e année adulte (2h / semaine) organisée si la demande le justifie
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Éveil musical : cycle 1.2 (5 ans au 31.08.) ou cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale - 1^{ère} année: à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale
Note	- La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 ^e année (1 ^{ère} mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 20 à 30min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	<ul style="list-style-type: none"> - Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres : trompette / bugle / cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone - Percussion, drumset (après le diplôme du 1^{er} cycle en percussion) - Piano
Conditions d'admission	<p>Vents / percussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir suivi au moins une année de solfège - à partir du cycle 3.1 de l'Ecole Fondamentale <p>Piano</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir suivi au moins deux années de solfège et il est obligatoire d'avoir un piano acoustique à la maison)

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les lieux et horaires des cours seront communiqués aux parents par écrit.

La rentrée scolaire aura lieu le mardi **15 septembre 2020**.

FRAIS D'INSCRIPTION (Gratuit pour les enfants et jeunes gens qui reçoivent une allocation familiale)

Cours	Tarifs résidents
Éveil musical, Solfège, Chant :	100 €
Instrument:	100 €
Instrument Piano	250 €

RENSEIGNEMENTS

Cours de musique de la Commune de Reckange/Mess
83, rue Jean-Pierre Hilger
L-4980 Reckange/Mess
Tel: 37 00 24 -1 ; Fax: 37 92 20

Fiche d'inscription 2020/2021

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **1^{er} juillet 2020 au plus tard** à

Cours de musique de la Commune de Reckange/Mess
83, rue Jean-Pierre Hilger
L-4980 Reckange/Mess
Tel: 37 00 24 -1 ; Fax: 37 92 20

La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

Nom et prénom de l'élève												
Lieu et date de naissance												
Matricule national												

<i>Le (la) soussigné(e)</i>											
Nom et prénom (parents/tuteurs)											
Rue et numéro											
Code postal et localité											
Téléphone et/ou GSM											
E-Mail											

désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>	ma fille <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
---	-----------------------------------	--	---------------------------------------	---------------------------------------

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2 ^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	3 ^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>
	1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	2 ^e année <input type="checkbox"/>
Formation musicale (solfège)	3 ^e année <input type="checkbox"/>	4 ^e année <input type="checkbox"/> 4 ^e année renforcée <input type="checkbox"/>
	1 ^{ère} et 2 ^e année adulte <input type="checkbox"/>	
Formation instrumentale	Instrument :	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Ecole / Conservatoire

Années d'études	Initiation à la musique (éveil musical):	
	Solfège:	
	Instrument (préciser):	
Remarque éventuelle		
Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2020).

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnés dans la présente publication, et les approuve.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Mercredi, 1^{er} juillet 2020

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis en complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.